

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1836

30 septembre 2006

SOMMAIRE

Aircraft Overseas S.A., Luxembourg 88128	Herzig International, S.à r.l., Schifflange	88120
Alarm Concept S.A., Wilwerdange 88111	ILP Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	88088
Alarm Concept S.A., Wilwerdange 88114	Impetus, S.à r.l., Luxembourg	88109
Alliance Laundry Holding, S.à r.l., Luxembourg 88103	Integral Solutions S.A., Diekirch	88092
Am Duerf, S.à r.l., Munsbach 88120	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	8809
Annapolis S.A., Luxembourg 88096	J.F.B. Investissements S.A., Luxembourg	88098
Arbre Mondial Holdings S.A., Luxembourg 88092	Logis Nautiques S.A., Luxembourg	88082
Argonne Investments S.A., Luxembourg 88128	Lumière Holding S.A., Luxembourg	88086
Auto Pièces Depanlux, S.e.c.s., Bergem 88084	Luxor S.A., Luxembourg	88124
B.O. Diffusion, S.à r.l., Luxembourg 88085	Montefiore S.A., Luxembourg	88088
B.O. Diffusion, S.à r.l., Luxembourg 88086	Morgan Stanley Luxembourg Reinsurance S.A.,	
Caparmor S.A., Luxembourg 88096	Luxembourg	88082
Capital Park Associates, S.à r.l., Luxembourg 88098	Morgan Stanley Luxembourg Reinsurance S.A.,	
Cefima S.A., Luxembourg 88096	Luxembourg	88084
Charterhouse Capri II, S.à r.l., Luxembourg 88118	Mousel's Cantine, S.à r.l., Luxembourg	88111
Charterhouse Capri II, S.à r.l., Luxembourg 88119	NN Invest Holding S.A., Luxembourg	88128
Com TE, S.à r.l., Luxembourg 88115	NN Metal Holding S.A., Luxembourg	88127
Com TX, S.à r.l., Luxembourg	NN Participations Holding S.A., Luxembourg	88127
Compagnie Générale de Stratégies et d'Investisse-	Particorp S.A.H., Luxembourg	88097
ments S.A., Luxembourg	Quick Rent, S.à r.l., Echternach	88111
Cora Luxembourg S.A., Foetz 88098	Research & Development International S.A.H., Lu-	
(La) Couronne Royale, S.à r.l., Pétange 88114	xembourg	88097
Damolu Financière S.A., Luxembourg 88096	Restaurant Benelux Pizzeria, S.à r.l., Echternach.	88111
Damolu Holding S.A., Luxembourg 88097	Rofin Holding S.A., Luxembourg	88114
Desta S.A., Luxembourg	Soc-Lux S.A., Schifflange	88111
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A 88125	Société de Participations Agro-Industrielles S.A.H.,	
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A 88126	Luxembourg	88120
Diedling, S.à r.l., Echternach 88120	Sogesco S.A., Luxembourg	88110
E.B. S.A., Luxembourg 88097	St. Jude Medical Investments B.V., S.à r.l., Luxem-	
Euremint S.C.A., Luxembourg 88097	bourg	88122
EuroPRISA Lombard Street Acquisition, S.à r.l.,	Taverner Investments LLP, S.à r.l., Luxembourg.	88128
Luxembourg 88109	Tehorim International, S.à r.l., Luxembourg	88116
Europlan, S.à r.l., Remich 88087	Television Holdings International S.A., Luxem-	
Europlan, S.à r.l., Remich 88087	bourg	88120
Financière de Participations Internationales S.A.,	Viable Holding S.A	88095
Luxembourg 88110	Weisen S.A., Strassen	88109
Firma Mathias Pauly, S.à r.l., Schengen 88109	Wepe Trading, S.à r.l., Beaufort	88110
GN Concept S.A., Doncols	Yarkan S.A., Luxembourg	88091
GN Concept S.A., Doncols 88091	Zandoli Holding S.A., Luxembourg	88092



LOGIS NAUTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 36.373.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue de maniere ordinaire le 4 juillet 2006

Il résulte du procès-verbal de ladite Assemblée Générale Annuelle qu'à l'unanimité des voix, l'Assemblée a décidé de nommer comme réviseur d'entreprises la société ALTER AUDIT, S.à r.l. sise au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077526.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG REINSURANCE S.A., Société Anonyme, (anc. SES RE S.A.).

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 56.772.

In the year two thousand six, on the thirty-first of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500. and currently pending registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the «Sole Shareholder»); and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9 January 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

in its capacity as Sole Shareholder of SES RE S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-6815 Château de Betzdorf, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 56.772 (the «Company»); and incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary public residing in Luxembourg, on 25 October 1996, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 22 January 1997, number C-24;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to state as follows:

- 1. It is the Sole Shareholder of the Company and holds the entirety of the Company's issued share capital.
- 2. The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from SES RE S.A. to MORGAN STANLEY LUXEMBOURG REINSURANCE S.A. and to amend article 1 of the Company's articles of association as follows:
- «**Art. 1.** A Luxembourg company in the form of a «société anonyme» exists under the name MORGAN STANLEY LUXEMBOURG REINSURANCE S.A.»
- 3. The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Rigolle, Mr F. Frère, Mr McCarthy, Mr Kayser, and of Mr Dilewyns from their duties of directors of the Company, such resignation becoming effective as of the 31st of January 2006 and to discharge them from any liabilities in respect of their duties until that date.
- 4. The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Ben Gill, with professional address at 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, United States of America; Mrs Zakia Campbell, with professional address at 750 Seventh Avenue, New York, NY 10019, United States of America; Mrs B. Elizabeth Fischer, with professional address at 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, United States of America; Mr Frank Lagestedt, with professional address at 750 Seventh Avenue, New York, NY 10019, United States of America and Mr Tony Nordblad, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as new directors of the Company; such appointment becoming effective on 31st of January 2006 and to acknowledge the new composition of the board of directors of the Company on 31st of January 2006 as follows:

Mr Ben Gill.

Ms Zakia Campbell,

Ms B. Elizabeth Fischer,

Mr Frank Lagestedt,

Mr Tony Nordblad.

- 5. The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address, L-6815 Château de Betzdorf to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; such transfer becoming effective on 31st of January 2006 and to amend the first sentence article 2 of the Company's articles of association as follows:
 - Art. 2. 1st sentence. The registered office of the Company is situated in Luxembourg.



Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- et actuellement en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois (l'«Associé Unique»), et constituée en vertu d'un acte signé par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

en qualité d'Associé Unique de SES RE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-6815 Château de Betzdorf, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 56.772 (la «Société»), et constituée en vertu d'un acte signé par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date 22 janvier 1997, numéro C-24:

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique prie le notaire instrumentant de noter ce qui suit:

- 1. Il est l'Associé Unique de la Société et détient l'entièreté du capital social émis de la Société.
- 2. L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de SES RE S.A. en MORGAN STANLEY LUXEMBOURG REINSURANCE S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:
- «**Art 1**er. Il est régit par les présents statuts une société luxembourgeoise sous forme de société anonyme dénommée MORGAN STANLEY LUXEMBOURG REINSURANCE S.A.»
- 3. L'Associé Unique décide d'accepter la démission de M. Rigolle, M. F. Frère, M. McCarthy, M. Kayser, et de M. Dilewyns de leur poste d'administrateurs de la Société; cette démission devenant effective à la date du 31 janvier 2006 et de leur donner décharge des responsabilités de leurs fonctions jusqu'à cette date.
- 4. L'Associé Unique décide de nommer M. Ben Gill, ayant son adresse professionnelle au 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique; Mme Zakia Campbell, ayant son adresse professionnelle au 750 Seventh Avenue, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; Mme B. Elizabeth Fischer, ayant son adresse professionnelle au 1585 Broadway (Floor 04), New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique; M. Frank Lagestedt, ayant son adresse professionnelle au 750 Seventh Avenue, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique et M. Tony Nordblad, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 en tant que nouveaux administrateurs de la Société. Cette nomination est effective le 31 janvier 2006 et l'associé reconnaît que la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société est comme suit:

M. Ben Gill,

Mme Zakia Campbell,

Mme B. Elizabeth Fischer,

M. Frank Lagestedt,

M. Tony Nordblad.

5. L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, L-6815 Château de Betzdorf au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; ce transfert devenant effectif le 31 janvier 2006 et de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

Art. 2. 1ère phrase. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.



Enregistré à Mersch, le 7 février 2006, vol. 435, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, qui garde la minute.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

J. Elvinger.

(077092.3/242/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG REINSURANCE S.A., Société Anonyme, (anc. SES RE S.A.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 56.772.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006. H. Hellinckx.

(077096.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

AUTO PIECES DEPANLUX, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-3316 Bergem, 3C, rue de Schifflange. R. C. Luxembourg B 117.970.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier mai.

Ont comparu:

- 1. MOSBERG HOLDING S.A., sise 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg, sous le numéro B 88.556, représentée par M. Rodrigues Stéfan;
- 2. M. Can Erol, employé privé, né le 12 mars 1962 à Ladik (Turquie), demeurant à F-57100 Thionville, 111, route de Metz.

Lesquels comparants ont dressé acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société en commandite simple qui sera régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents statuts, et dont Monsieur Can Erol, préqualifié, est l'associé commandité, et à ce titre définitivement responsable des engagements sociaux, les autres contractants en étant les associés commanditaires, comme tels tenus des dettes et pertes de la société que jusqu'à concurrence des fonds dont ils ont fait l'apport.
 - Art. 2. La raison sociale de la société est AUTO PIECES DEPANLUX S.e.c.s.
 - Art. 3. Le siège social de la société est établi à L-3316 Bergem, 3C, rue de Schifflange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet la vente de pièces détachées neuves et d'occasion et de toutes marques, la vente et l'achat de véhicule neuf ou d'occasion de toutes marques et le dépannage sur route 24h sur 24 et 7j sur 7.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter du jour de sa constitution. Elle ne peut être dissoute que par décision de tous les associés.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingts mille euros (80.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de quatre-vingts euros (80,- EUR) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) MOSBERG HOLDING S.A., préqualifié, huit cent parts	
2) M. Can Erol, préqualifiée, deux cent parts	<u>200</u>
Total: mille parts	1.000

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.



- Art. 8. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** Monsieur Can Erol, préqualifié, en sa qualité d'associé commandité, est chargé de la gestion de la société et peut accomplir tous les actes de gestion qui rentrent dans l'objet social de la société.

Tous les actes qui engagent la société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent porter la signature de l'associé commandité, sauf les cas de délégation dûment approuvés par les associés commanditaires à des directeurs ou employés de la société.

- Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commencera ce jour et finira le 31 décembre 2006.
- Art. 12. Les assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires, sont convoquées par la gérance ou par les commanditaires représentant plus du quart du capital social. Elles se tiendront à l'endroit indiqué dans les convocations. Les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les associés consentent à se réunir.
- **Art. 13.** Chaque année, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse le bilan et le compte des pertes et profits qui sont soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés, lesquels peuvent en prendre communication au siège social pendant les huit jours précédant l'assemblée générale ordinaire.
- **Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice annuel de la société.
- **Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales afférentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte.

Fait et passé à Bergem, le 1er mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06970. – Reçu 806 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077250.3//70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

B.O. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 94.753.

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

La société anonyme BARFIELD INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.386,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon:
 - Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée B.O. DIFFUSION, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94.753,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 871 du 26 août 2003.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes attribuées à la société BARFIELD INTERNATIONAL S.A., préqualifiée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- l'acquisition, la cession, le négoce, la représentation, l'utilisation, l'exploitation, et notamment par voie de location et de concession, la distribution, la diffusion, l'édition, la conception, le développement, la réalisation, la fabrication, la



production par tout moyen existant ou pouvant exister, d'actifs et de droits immatériels, intellectuels, ou moraux, et notamment:

- de toute oeuvre audiovisuelle;
- de tous concepts, inventions, propriétés intellectuelles et propriétés industrielles, marques, brevets et licences d'exploitation et autres;
- l'acquisition, la cession, le négoce, la représentation, l'utilisation, l'exploitation, et notamment par voie de location et de concession, la distribution, la diffusion, l'édition, la conception, le développement, la réalisation, la fabrication, la production de biens et de droits matériels, mobiliers et immobiliers, commerciaux, industriels et privés, et notamment:
 - de tous matériels, machines ou installations ou droits s'y rattachant;
 - de tous immeubles ou droits immobiliers;
 - le financement, y compris par emprunt et par prêt, de toute opération relative aux objets ci-dessus;
- la participation directe ou indirecte de toute forme et de toute nature à toute opération juridique, économique, financière, immobilières, mobilières, civile, commerciale ou industrielle se rattachant aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe susceptible de favoriser directement ou indirectement l'objectif de la société, son extension ou son développement;
- et plus généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2006, vol. 362, fol. 42, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juillet 2006.

H. Beck.

(077312.3/201/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

B.O. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 94.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juillet 2006. H. Beck.

(077313.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.352.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080193.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

MONTEFIORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 56.589.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(080134.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



EUROPLAN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

H. R. Luxemburg B 37.597.

Im Jahre zweitausendsechs, den fünften Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen

- 1.- Herr Wolfgang Fell, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Rissenthalerstrasse 32.
- 2.- Frau Karin Fell, Kauffrau, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Rissenthalerstrasse 32.
- 3.- Herr Michael Schorn, Zimmerer- und Dachdeckermeister, wohnhaft in D-66701 Beckingen-Hargarten, Auf Taubentälchen 43.
 - 4.- Frau Ursula Schorn, Kauffrau, wohnhaft in D-66701 Beckingen-Hargarten, Auf Taubentälchen 43.

Die Komparenten sub 1-4) sind hier vertreten durch Frau Sandra Krings, sachverständige Buchhalterin, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund von vier Vollmachten unter Privatschrift vom 22. Juni 2006, welche Vollmachten, von der Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklärten dass sie die Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROPLAN, S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6791 Grevenmacher 28, route de Thionville, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 37.597.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitze in Bettemburg, am 5. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 36 vom 31. Januar 1992 und deren Statuen abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Christine Doerner, am 8. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 173 vom 26. Februar 2000.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-), welche zugeteilt wurden wie folgt:

1 Herr Wolfgang Fell, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
2 Frau Karin Fell, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
3 Herr Michael Schorn, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
4 Frau Ursula Schorn, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: einhundert Anteile	

Alsdann haben die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Remich zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Krings, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 juillet 2006, vol. 362, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 19. Juli 2006.

H. Beck.

(077320.3/201/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

EUROPLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 37.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 juillet 2006.

H. Beck.

(077321.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



ILP ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 3.614.100,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 109.755.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance datées du 18 juillet 2006

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 18 juillet 2006 que le conseil de gérance a décidé de nommer ERNST & YOUNG S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour les comptes annuels clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079577.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

GN CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers. R. C. Luxembourg B 117.976.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Giovanni Gaziano, attaché commercial, demeurant à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers,
- 2.- La société anonyme holding NATICONCEPT HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.972, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée, en vertu de l'article 12 de ses statuts, par ses deux administrateurs à ce nommés à l'assemblée générale constitutive:

- Monsieur Giovanni Gaziano, préqualifié,
- Monsieur Alfred Geromboux, indépendant, demeurant à B-4820 Dison (Belgique), 284, rue Pisseroule.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre Ier.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

- Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination GN CONCEPT S.A.
 - Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Doncols.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation, l'exportation, la distribution, l'achat, la vente de produits et denrées alimentaires en gros ou demi-gros au sens le plus large, ainsi que l'activité d'intermédiaire commercial.

Elle a également pour objet la commercialisation de la marque «Grandi Negozi» et de son logo ou de toute autre marque et logo qu'elle pourrait acquérir ou développer.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales ou civiles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.



Titre II.- Capital, Actions

- Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.
 - Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Titre III.- Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration, conformément aux dispositions de la loi; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

- Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.
- Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.
- Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion journalière.
- Art. 13. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.



Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

- Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.
 - Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.
- Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes, qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, agissant comme prédit, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société NATICONCEPT HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-huit actions	98
2) Monsieur Giovanni Gaziano, préqualifié, deux actions	2
Total des actions: cent actions	00

Le prédit capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR) a été libéré entièrement en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.



Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants préqualifiés, agissant comme prédit, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Giovanni Gaziano, attaché commercial, demeurant à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers,
- b) Monsieur Giovanni Marchica, agent d'assurances, demeurant à L-9912 Troisvierges, 5, rue de Binsfeld, préqualifié,
- c) Monsieur Alfred Geromboux, indépendant, demeurant à B-4820 Dison (Belgique), 284, rue Pisseroule.
- 2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Jean-Luc Louis, comptable, demeurant à B-4163 Anthisnes, 17, Chemin des Patars.

- 3) Le mandat des administrateurs et commissaire viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.
 - 4) L'adresse du siège social est fixée à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
- 5) L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Gaziano, A. Geromboux, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 26, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 juillet 2006.

M. Decker.

(077262.4/241/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

GN CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers. R. C. Luxembourg B 117.976.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2006

(...)

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné président du conseil et administrateur-délégué, Monsieur Giovanni Gaziano [attaché commercial, demeurant à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers], chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, et notamment dans les rapports de la société avec les administrations et les établissements financiers.

(...)

G. Gaziano, G. Marchica, A. Geromboux.

Enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2006, réf. DSO-BS00067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(077262.5//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

YARKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 101.315.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(080158.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



ARBRE MONDIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 12.271.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ARBRE MONDIAL HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 26 juin 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;
 - Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;
 - John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à London W2 2DY, 1, Connaught Place, Grande-Bretagne;
- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes/Réviseur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080114.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ZANDOLI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 90.860.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(080161.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

INTEGRAL SOLUTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais. R. C. Luxembourg B 117.977.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- La société de droit des British Virgin Islands MELODINA COMPANY LIMITED LTD, dont le siège est à Tortola (B.V.I.), Beaufort House P.O. Box 438, Road Town, enregistrée sous le numéro 221440,

ici représentée par Madame Véronique Fink, employée privée, demeurant à B-4960 Malmedy (Belgique), 6, rue des Princes Abbés, agissant en sa qualité d'administrateur dûment habilité en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 21 juillet 2005, de la société MELODINA COMPANY LIMITED LTD.

2.- La société de droit des British Virgin Islands PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD, dont le siège est à Tortola (B.V.I.), Beaufort House P.O. Box 438, Road Town, enregistrée sous le numéro 221438,

ici représentée par Madame Nancy Querinjean, employée privée, demeurant à B-4960 Malmédy (Belgique), 23, Chemin du Lefa, agissant en sa qualité d'administrateur dûment habilité en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 21 juillet 2005, de la société PENDLE HOLDINGS LIMITED LTD.

Lesquelles comparantes, telles que représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles, et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTEGRAL SOLUTIONS.
- Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch.



Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'achat, de vente, de location, de placement, de montage et de production de systèmes de containers, constructions modulaires préfabriquées en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par la loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- **Art. 10.** La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.
- Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et révocables.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.



Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois d'avril à 15.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par deux administrateurs.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes, qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparantes préqualifiées, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société MELODINA HOLDING LTD, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) La société PENDLE HOLDINGS LTD, préqualifiée, une action	1
Total des actions: mille actions	.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.550,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.



- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Eric Meesen, technicien, né à Tongres (Belgique), le 17 mars 1961, demeurant à B-4684 Haccourt (Belgique), 107, rue du Canal;
- b) Madame Sonja Meesen, employée privée, née à Tongres (Belgique), le 3 mars 1968, demeurant à B-4040 Herstal (Belgique), 29, rue de la Baume;
- c) Madame Diane Swenen, employée privée, née à Haccourt (Belgique), le 14 décembre 1967, demeurant à B-4684 Haccourt (Belgique), 107, rue du Canal.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Louis Posson, employé privé, né à Etterbeek (Belgique) le 13 mars 1949, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
 - 5) L'adresse du siège social est fixé à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, 7, route de Marnach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Querinjean, V. Fink, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 26, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 juillet 2006.

M. Decker.

(077264.4/241/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

INTEGRAL SOLUTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais. R. C. Luxembourg B 117.977.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2006

(...)

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné président du conseil et administrateur-délégué Monsieur Eric Meesen [technicien, né à Tongres (Belgique), le 17 mars 1961, demeurant à B-4684 Haccourt (Belgique), 107, rue du Canal], chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs d'engager la société par sa signature isolée et obligatoire dans ce cadre.

(...)

E. Meesen / D. Swenen / S. Meesen.

Enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2006, réf. DSO-BS00066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(077264.5//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

VIABLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 80.878.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 22 mars 2001 entre:

Société domiciliée: VIABLE HOLDING S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg: B 80.878,

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 5 mai 2006.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080360.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



ANNAPOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 95.481.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(080173.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CAPARMOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.226.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(080175.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CEFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.621.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(080177.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

COMPAGNIE GENERALE DE STRATEGIES ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.747.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(080180.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

DAMOLU FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 42.953.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(080182.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



DAMOLU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.274.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

(080184.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

E.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.420.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(080185.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

EUREMINT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 99.693.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(080187.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

PARTICORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.078.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(080190.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

RESEARCH & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.823.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(080191.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



CORA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill. R. C. Luxembourg B 26.118.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 3 août 2006. Signature.

(080194.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

J.F.B. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 62.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateur

(080195.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CAPITAL PARK ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R. C. Luxembourg B 118.024.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourteenth of July. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. POMOST INVESTMENT, S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

here represented by its manager, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Fabrice Geimer, lawyer, with professional address in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, accountant, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

2. TYLERWICK ASSETS LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

here represented by its manager, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, represented as thereabove mentioned.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée), which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, rent-



ing, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name CAPITAL PARK ASSOCIATES, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.
- Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three-quarters of the share capital.
- Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
 - Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.



Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three-quarters of the company's share capital.

- Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

1. POMOST INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, two hundred and fifty shares	250
2. TYLERWICK ASSETS LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. POMOST INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

ici représentée par son gérant, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

2. TYLERWICK ASSETS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, ici représentée par son gérant, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.



Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra, en outre, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 2.3. La Société pourra, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société aura la dénomination CAPITAL PARK ASSOCIATES, S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats, ainsi que toutes autres conditions de son mandat.



Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. POMOST INVESTMENT, S.à r.l., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2. TYLERWICK ASSETS LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.



Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, R. Chamielec, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 2006, vol. 437, fol. 66, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(078808.3/242/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

ALLIANCE LAUNDRY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 118.025.

STATUTES

In the year two thousand six, on the sixth day of July. Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at Shepard Street, Ripon, WI 54971, USA, registered with the State of Delaware under number 2870394, here represented by Mr Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 23, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ALLIANCE LAUN-DRY HOLDING, S.à r.l. (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager of the Company. Where the sole manager determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises, in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities,



bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

- 4.1. The duration of the Company is unlimited.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand five hundred and fifty Euro (EUR 18,550), represented by seven hundred and forty-two (742) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager

- 7.1. The Company shall be managed by one manager appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. The sole manager needs not be partner.
 - 7.2. The sole manager may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the sole manager

- 8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the sole manager, which shall be individually empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by the sole manager of the Company.

Art. 9. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 10. Liability of the sole manager

The sole manager assumes, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.



IV. General meetings of partners

Art. 11. Powers and voting rights

- 11.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.
 - 11.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.
- 11.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 12. Form - Quorum - Majority

- 12.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.
- 12.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.
- 12.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Auditor

The partner(s) may, and in the cases required by the Law shall, appoint one auditor for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the partner(s).

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of each year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the sole manager shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the sole manager and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) Interim accounts are established by the sole manager;
 - (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
 - (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all seven hundred and forty-two (742) shares by contribution in cash, so that the amount of eighteen thousand five hundred and fifty Euro (EUR 18,550) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.



Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which must be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500 EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
- ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC, pregualified.
- 2. The following person is appointed as statutory auditor of the Company for a period of 6 years:
- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
 - 3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à Shepard Street, Ripon, WI 54971, USA, inscrite à l'Etat du Delaware sous le numéro 2870394,

ici représentée par Maître Julien Leclère, Avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ALLIANCE LAUNDRY HOLDING, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant unique. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés («assemblée générale des associés» signifie dans ces Statuts l'associé unique s'il n'y a pas plus d'un associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique des succursales, filiales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées



ou toute autre société. La Société peut également hypothéquer, nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui, directement ou indirectement, favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 18.550), représenté par sept cent quarante-deux (742) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts et conformément à la Loi.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi, où il pourra être consulté par chaque associé.
 - 6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérant

- 7.1. La Société est gérée par un gérant, lequel n'est pas nécessairement un associé et qui sera nommé par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de son mandat.
 - 7.2. Le gérant unique est révocable ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du gérant

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique.

Art. 9. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués, conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 10. Responsabilités du gérant unique

Le gérant unique ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Pouvoirs et droits de vote

- 11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 11.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 11.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 12. Forme - Quorum - Majorité

12.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures



des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

- 12.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 12.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Commissaire

L'assemblée générale des associés peut, et dans les cas requis par la Loi doit, nommer un commissaire pour une période, renouvelable, n'excédant pas six ans. Le commissaire est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant unique dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.2. Le bilan et le compte de profits et pertes seront soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés qui votera pour donner décharge au gérant unique et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les sept cent quarante-deux (742) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 18.550) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500 EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC, prénommée.
- 2. La personne suivante est nommée comme commissaire de la Société pour une durée de six ans:



- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
 - 3. Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: J. Leclère, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juillet 2006, vol. 437, fol. 53, case 6. – Reçu 185,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(078810.3/242/363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

EuroPRISA LOMBARD STREET ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 110.926.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signatures.

(080203.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

WEISEN, Société Anonyme.

Siège social: L-8001 Strassen, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 14.583.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 3 août 2006. Signature.

(080205.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

IMPETUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 15.150,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 76.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00073, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(080206.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

FIRMA MATHIAS PAULY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 58, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 54.413.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 août 2006.

Pour FIRMA MATHIAS PAULY

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Romar

(080244.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



DESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(080208.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

WEPE TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6311 Beaufort, 4, rue Bel Air.

R. C. Luxembourg B 98.169.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006. Signature.

(080231.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

SOGESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 31, boulevard de la Fraternité.

R. C. Luxembourg B 88.984.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006. Signature.

(080232.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

FINANCIERE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.687.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, qui s'est réunie au siège social de la Société en date du 8 mai 2006, a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 1er avril 2006, de:

Mme Deborah Buffone, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société;

- M. Claude Beffort, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société;
- M. Christian Tailleur, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société;
 - et de nommer en remplacement, avec effet au 1er avril 2006:
 - M. Guy Glesener, avec adresse privée au 133, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - M. Jacques Tordoor, avec adresse privée au 14, rue des Hirondelles, B-6790 Aubange;
 - M. Etienne Gillet, avec adresse privée au 23, rue du Bois, B-6724 Rulles;

pour une période se terminant à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2006;

- d'accepter la démission, avec effet au 1^{er} avril 2006, de IB MANAGEMENT SERVICES S.A., siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la société et de nommer en remplacement, avec effet au 1^{er} avril 2006, AUDITEX, S.à r.l., siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période se terminant à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2006:
- de transférer le siège social de la Société du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09848. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077302.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



SOC-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3878 Schifflange, 30, Chemin Vert. R. C. Luxembourg B 63.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006.

Signature.

(080233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

RESTAURANT BENELUX PIZZERIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 27, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 94.313.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006.

Signature.

(080234.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

QUICK RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6488 Echternach, 13, rue des Vergers.

R. C. Luxembourg B 93.579.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006.

Signature.

(080235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

MOUSEL'S CANTINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, Montée de Clausen.

R. C. Luxembourg B 20.421.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006.

Signature.

(080236.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ALARM CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 117.978.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- La société anonyme LORUPE HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.961, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par ses deux administrateurs Madame Diana Lodomez, employée privée, demeurant à B-4960 Malmedy (Belgique), 21, Chemin du Raideu, et Monsieur Yannick Ruth, employé privé, demeurant à B-4000 Liège, (Belgique), 69, rue de Sainte Walburge.

2.- Monsieur Henri Peters, enseignant, demeurant à B-4690 Bassenge, (Belgique), 11, rue Neuve.

Lesquels comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ALARM CONCEPT S.A.



Art. 2. Le siège social est établi à Wilwerdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de conseiller, concevoir, réaliser et commercialiser tout projet lié à la sécurité des bâtiments ou des personnes.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 10. La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un terme qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.



Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1 La société LORUPE HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-huit actions	98
2 Monsieur Henri Peters, préqualifié, deux actions	2
Total: cent actions	100

Le prédit capital a été intégralement libéré par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants préqualifiés, agissant comme prédit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, après délibération, pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Henri Peters, préqualifié,
- b) Monsieur Yannick Ruth, préqualfié,
- c) Madame Diana Lodomez, préqualifiée,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Lisette Bruggen, assistante sociale, demeurant à B-4680 Oupeye (Belgique), 70, rue Cockroux.



- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
 - 5) L'adresse du siège social est fixée à L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Lodomez, Y. Ruth, H. Peters, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 26, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 juillet 2006.

M. Decker.

(077265.4/241/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ALARM CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale. R. C. Luxembourg B 117.978.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2006

(...)

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné président du conseil et administrateur-délégué, Madame Diana Lodomez [employée privée, demeurant à B-4960 Malmedy (Belgique), 21, Chemin du Raideu], préqualifiée, chargée de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, et notamment dans les rapports de la société avec les administrations et les établissements financiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

H. Peters / D. Lodomez / Y. Ruth.

Enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2006, réf. DSO-BS00068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(077265.5//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

LA COURONNE ROYALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 29, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.996.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006. Signature.

(080237.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 83.049.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juin 2006 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Gillet Etienne, Rossetto Maurizio, Rossetto Sergio en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080333.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



COM TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 97.965.

In the year two thousand six, on the tenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

- 1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of four proxies given in Boston, on July 7, 2006.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting as described here above, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of COM TE, S.à r.l., R.C. B Number 97.965, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 119 of January 29, 2004.
- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro, represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each, all entirely subscribed and fully paid in.
 - The agenda is worded as follows:
 - 1) Liquidation of the Company.
 - 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
 - 3) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Company is put into liquidation.

Second resolution

Mr Christophe Gammal, economist, with professional address at 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed as liquidator, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS H-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS P-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS Y-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVI-1, L.L.C., une société avec siège social au 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Boston, le 7 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.



Lesdites comparantes, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de COM TE, S.à r.l., R.C. B Numéro 97.965, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 119 du 29 janvier 2004.
- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
 - L'ordre du jour est conçu comme suit:
 - 1) Mise en liquidation de la Société.
 - 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
 - Divers

L'associée unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Christophe Gammal, économiste, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Gammal, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 56, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078890.3/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

TEHORIM INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 118.026.

ilibourg B 116.026

STATUTS

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Daniel Ben Haim, gérant de société, né à Maroc (Israël), le 25 février 1936, demeurant au 25/2, rue Ovdat, Givataim, Israël,

ici représenté par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre ler.- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1er. Il est formé par la présente entre le comparant, et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations de recherche marketing pour des marchés divers, intermédiaire du commerce, ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en



valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de TEHORIM INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Daniel Ben Haim, prénommé. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:



- 1.- Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel Ben Haim, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2006, vol. 437, fol. 56, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006. H. Hellinckx.

(078811.3/242/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

CHARTERHOUSE CAPRI II, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 114.355.

In the year two thousand and six, on the ninth day of March, at 9.10 p.m.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE CAPRI I S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 114.347,

duly represented by Mr Matthieu Bourdeaut, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 March 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of CHARTERHOUSE CAPRI II, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 114.355, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 January 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not yet been modified.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 587,500) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to six hundred thousand Euro (EUR 600,000) through the issue of twenty-three thousand five hundred (23,500) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The shares have all been subscribed by CHARTERHOUSE CAPRI I S.A., prenamed, and have been paid up by a contribution in cash of an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000) so that this sum is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscriber.

The total contribution of six hundred thousand Euro (EUR 600,000) shall be allocated as follows:

- five hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 587,500) shall be allocated to the share capital; and
- twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) shall be allocated to the share premium.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended, which shall now read as follows:

«Art. 6. The Company's share capital is set at six hundred thousand Euro (EUR 600,000), represented by twenty-four thousand (24,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mars, à 9.10 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE CAPRI I S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.347,

dûment représentée par M. Matthieu Bourdeaut, avocat, ayant son siège professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2006. La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société CHARTERHOUSE CAPRI II (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.355, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 9 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 587.500) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à celle de six cent mille euros (EUR 600.000) par l'émission de vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont toutes été souscrites par CHARTERHOUSE CAPRI I S.A., prénommée, et libérées par une contribution en espèces d'une somme de six cent mille euros (EUR 600.000), de sorte que cette somme se trouve désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles parts sociales au nom et pour le compte du souscripteur.

L'apport de six cent mille euros (EUR 600.000) est composé comme suit:

- la somme de cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 587.500) a été attribuée au capital social; et
- la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) a été attribuée au compte de prime d'émission.

Seconde résolution

Consécutivement à la décision ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six cent mille euros (EUR 600.000), représentée par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bourdeaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 66, case 12. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 avril 2006. J. Elvinger.

0.70027 2/211/02) Déposé ou registre de commerce et des assiétés de Luyembourg le 1er asût 2004

(078827.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

CHARTERHOUSE CAPRI II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 114.355.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41861 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

J. Elvinger.

(078829.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



HERZIG INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3878 Schifflange, 32, Chemin Vert. R. C. Luxembourg B 8.881.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006. Signature.

(080238.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

AM DUERF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 163, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 67.169.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006.

Signature.

Signature.

(080239.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

DIEDLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 2, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 102.062.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006.

(080240.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

TELEVISION HOLDINGS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.502.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

N. Gloesener.

(080245.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS AGRO-INDUSTRIELLES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 23.708.

Veuillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS AGRO-INDUSTRIELLES

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080324.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



COM TX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 98.165.

_

In the year two thousand six, on the tenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

- 1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, Inc., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, Inc., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, Inc., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BV II-1, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of four proxies given in Boston, on July 7, 2006.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting as described here above, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of COM TX, S.à r.l., R.C. B Number 98.165, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 145 of February 4, 2004.
- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro, represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each, all entirely subscribed and fully paid in.
 - The agenda is worded as follows:
 - 1) Liquidation of the Company.
 - 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
 - 3) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Company is put into liquidation.

Second resolution

Mr Christophe Gammal, economist, with professional address at 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed as liquidator, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, Inc., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, Inc., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-1, L.L.C., c/o The Baupost Group, Inc., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);
- 4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BV II-1, L.L.C., a company with its registered office at 10 St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 (U.S.A.);

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Boston, le 7 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.



Lesdites comparantes, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de COM TX, S.à r.l., R.C. B Numéro 98.165, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 145 du 4 février 2004.
- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
 - L'ordre du jour est conçu comme suit:
 - 1) Mise en liquidation de la Société.
 - 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
 - Divers

L'associée unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Christophe Gammal, économiste, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Gammal, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 56, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078887.3/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS B.V., Société à responsabilité limitée, (anc. ST. JUDE MEDICAL PUERTO RICO HOLDING B.V.).

Share capital: EUR 18,000.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R. C. Luxembourg B 93.666.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of June.

Before is Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ST. JUDE MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Registry with number B 105.106 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle,

by virtue of a proxy given on June 21, 2006,

the proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the document to be filed with the registration authorities,

acting in its capacity of sole shareholder of ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS B.V., having its principal office in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, the principal office of which have been transferred from The Netherlands to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on March 18, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 661 of June 24, 2003.

- I. The agenda of the Meeting was as follows:
- 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Amendment of article 34.2 of the articles of association of the Company;
- 3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).
- II. After deliberation, the Meeting passed, by an unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering the meeting to be duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance.



Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the article 34.2 of the Articles of Association of the Company shall be amended so that it shall read as follows:

«If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the General Meeting who shall determine their powers and remuneration.»

In conformity with the draft Deed of Amendment of the Articles of Association, with reference number AMCO: 665633, prepared by ALLEN & OVERY LLP (Amsterdam office), attorneys-at-law, civil law notaries and tax advisors.

The Sole Shareholder further resolves that each managing director of the Company and also each civil law notary, deputy civil law notary and notarial assistant of ALLEN & OVERY LLP, each of them severally, shall be authorised to apply to the Dutch Ministry of Justice for the Statement of No Objections and to have the Deed of Amendment of the Articles of Association executed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to put the Company into liquidation and requests the notary to state that:

I. it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the name of ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS B.V., with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 93.666 (the Company);

II. the Company's subscribed share capital is set at EUR 18,000 (eighteen thousand Euro), divided into 40 (forty) shares with a nominal value of EUR 450 (four hundred and fifty Euro) each;

III. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

IV. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

V. the Sole Shareholder is the final beneficial owner of the liquidation;

VI. the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder receives all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden i.e. any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

VII. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

VIII. it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

IX. it grants full discharge to the managers of the Company for their mandate from the date of their appointment up to the date of the present meeting; and

X. the books and records of the dissolved Company shall be kept for seven (7) years from the date of the present meeting by ST. JUDE MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l. at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set out at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing agent representing the Sole Shareholder, such agent signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ST. JUDE MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg et ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.106 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'Associé Unique de ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS B.V. ayant son lieu d'établissement principal à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, dont le lieu d'établissement principal a été transféré des Pays-Bas à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 661 du 24 juin 2003.

- I. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Modification de l'article 34.2 des statuts de la Société;
- 3. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).
- II. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant dûment convoqué, et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.



Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que l'article 34.2 des Statuts de la Société sera modifié afin d'avoir le teneur suivante:

«Si la Société est dissoute conformément à une résolution de l'Assemblée Générale, la liquidation sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.»

En conformité avec le Projet de Modification des Statuts, portant le numéro AMCO: 665633, préparé par ALLEN & OVERY LLP (bureau d'Amsterdam), avocats, notaires et conseillers fiscaux.

L'Associé Unique décide que chaque gérant (administrateur-délégué pour les besoins néerlandais) de la Société et aussi tout notaire, notaire assistant ou clerc de notaire de ALLEN & OVERY LLP, chacun agissant collectivement, seront autorisés à déposer auprès du Ministère de la Justice Néerlandais un Acte de Non Objections et de faire exécuter l'Acte de Modification des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire) et a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existant sous la dénomination de ST. JUDE MEDICAL INVESTMENT BV, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.666 (la Société);

II. le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 18.000 (dix-huit mille euros), réparti en 40 (quarante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 450 (quatre cent cinquante euros) chacune;

III. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

IV. l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

V. l'Associé Unique est le bénéficiaire économique final de l'opération;

VI. la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

VII. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

VIII. la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

IX. la comparante donne décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à ce jour; et

X. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant sept (7) ans à compter de la date de la présente assemblée par ST. JUDE MEDICAL LUXEMBOURG, S.à r.l. au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 juillet 2006, vol. 437, fol. 39, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(079088.3/242/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

LUXOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 83.041.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 mai 2006 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants, à savoir Messieurs Sergio Gagliardi, Gerolamo Paolo Orecchia, Etienne Gillet et Jacques Tordoor en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080337.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 6.307.

En conformité avec l'article 16 des statuts, la Banque est engagée pour tous actes généralement quelconques par les signatures de deux personnes suivantes:

 M :	NI	Г:	Dutaidana da Canasil d'administration
Monsieur	Narmon	François	Président du Conseil d'administration
Monsieur	Richard	Pierre	Vice-Président du Conseil d'administration
Monsieur	Wagener	Frank N.	Vice-Président du Comité exécutif Délégué à la gestion journalière
Monsieur	Delroisse	Thierry	Membre du Comité exécutif
Monsieur	Jouard	Philippe	Membre du Comité exécutif Membre du Comité exécutif
Monsieur	Lecoq	André	
Monsieur Monsieur	Malevez Scharff	Pierre	Membre du Comité exécutif
Mademoiselle		Christian Marie	Membre du Comité exécutif
Monsieur	Guelenne	Michel	Managing Director
Madame	Haas	Pia	Managing Director Managing Director
Monsieur	Hauxwell	Simon	
	Hein	Josiane	Managing Director Managing Director
Monsieur	Henry	Marc	Managing Director
Monsieur	Hensen	Joseph	Managing Director
Monsieur	Herman	Bernard	Managing Director
Monsieur	Hernoux	Luc	Managing Director
Monsieur	Hochweiler	André	Managing Director
Monsieur	Holzem	Benoît	Managing Director
Monsieur	Lahaye	Yves	Managing Director
Monsieur	Laurent	Patrick	Managing Director
Monsieur	Munster	Henry N.	Managing Director
Monsieur	Poorters	André	Managing Director
Monsieur	Ancker	Finn	Senior Vice President
Monsieur	Arend	Romain	Senior Vice President
Monsieur	Berscheid	Guy	Senior Vice President
Monsieur	Casters	Patrick	Senior Vice President
Monsieur	Gosselin	Charles	Senior Vice President
Monsieur	Leyers	Marcel	Senior Vice President
Monsieur	Mahieu	Yves	Senior Vice President
Monsieur	Mathieu	Marcel	Senior Vice President
	Saussez	Dominique	Senior Vice President
Monsieur	Schettgen	Claude	Senior Vice President
Monsieur	Thill	Romain	Senior Vice President
Monsieur	Van Oldeneel	Jean-Marc	Senior Vice President
Monsieur	Wohl	Michel	Senior Vice President
Monsieur	Zimmer	Marcel	Senior Vice President
Monsieur	Andersen	Peter	Vice President
Monsieur	Bastin	Alain	Vice President
Monsieur	Biewer	Yves	Vice President
Monsieur	Calmes	Georges	Vice President
Monsieur		Charles-Antoine	Vice President
Monsieur	Drescher	Andréa	Vice President
Monsieur	Flament	Frédéric	Vice President
Monsieur	Gillieron	Eric	Vice President
Monsieur	Klauner	Théodore	Vice President
Monsieur	Kloos	Alex	Vice President
Monsieur	Koenig	Jean-Claude	Vice President
Monsieur	Laffalize	Arnaud	Vice President
Monsieur	Legrand	Guy	Vice President
Madame	Lies	Charlotte	Vice President
Monsieur	Marnach	Daniel	Vice President
Madame	Mascolo	Paola	Vice President
Monsieur	Neiseler	Camille	Vice President
Monsieur	Oswald	Guy	Vice President
Monsieur	Pennacchio	Albert	Vice President



Monsieur Richard Vice President Jean-Marc Monsieur Rockenbrod Frank Vice President Vice President Mademoiselle Schon Christiane Vice President Monsieur Schronen Marc Madame Schumacher Edith Vice President Monsieur Strasser Christian Vice President Monsieur **Tassigny** Luc Vice President Monsieur Wagner Frank I Vice President Vice President Monsieur Welschbillig Fernand

Monsieur Schmit Claude Assistant Vice President

Les noms des autres personnes pouvant signer pour compte de la Banque (signatures de catégorie B) et les limites des pouvoirs de ces personnes sont également indiqués dans les actes de dépôt aux greffes des tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Revelant / C. Lies

Attaché de direction / Directeur adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10875. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081308.2//82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 6.307.

Liste des signatures A (par ordre alphabétique):

Monsieur	Ancker	Finn	Senior Vice President
Monsieur	Andersen	Peter	Vice President
Monsieur	Arend	Romain	Senior Vice President
Monsieur	Bastin	Alain	Vice President
Monsieur	Berscheid	Guy	Senior Vice President
Monsieur	Biewer	Yves	Vice President
Mademoiselle	Bourlond	Marie	Managing Director
Monsieur	Calmes	Georges	Vice President
Monsieur	Casters	Patrick	Senior Vice President
Monsieur	D'Ansembourg	Charles-Antoine	Vice President
Monsieur	Delroisse	Thierry	Member of the Executive Committee
Monsieur	Drescher	Andréa	Vice President
Monsieur	Flament	Frédéric	Vice President
Monsieur	Gillieron	Eric	Vice President
Monsieur	Gosselin	Charles	Senior Vice President
Monsieur	Guelenne	Michel	Managing Director
Madame	Haas	Pia	Managing Director
Monsieur	Hauxwell	Simon	Managing Director
Mademoiselle	Hein	Josiane	Managing Director
Monsieur	Henry	Marc	Managing Director
Monsieur	Hensen	Joseph	Managing Director
Monsieur	Herman	Bernard	Managing Director
Monsieur	Hernoux	Luc	Managing Director
Monsieur	Hochweiler	André	Managing Director
Monsieur	Holzem	Benoît	Managing Director
Monsieur	Jouard	Philippe	Member of the Executive Committee
Monsieur	Klauner	Théodore	Vice President
Monsieur	Kloos	Alex	Vice President
Monsieur	Koenig	Jean-Claude	Vice President
Monsieur	Laffalize	Arnaud	Vice President
Monsieur	Lahaye	Yves	Managing Director
Monsieur	Laurent	Patrick	Managing Director
Monsieur	Lecoq	André	Member of the Executive Committee
Madame	Legrand	Guy	Vice President
Monsieur	Leyers	Marcel	Senior Vice President



MadameLiesCharlotteVice PresidentMonsieurMahieuYvesSenior Vice President

Monsieur Malevez Pierre Member of the Executive Committee

Monsieur Marnach Daniel Vice President Madame Mascolo Paola Vice President Monsieur Mathieu Senior Vice President Marcel Monsieur Munster Henry N. Managing Director

Monsieur Narmon François Chairman of the Board of Directors

Monsieur Neiseler Vice President Camille Vice President Monsieur Oswald Guy Monsieur Pennacchio Albert Vice President Monsieur **Poorters** André Managing Director

Monsieur Richard Pierre Vice Chairman of the Board of Directors

MonsieurRichardJean-MarcVice PresidentMonsieurRockenbrodFrankVice PresidentMademoiselleSaussezDominiqueSenior Vice President

Monsieur Scharff Christian Member of the Executive Committee

 Monsieur
 Schettgen
 Claude
 Senior Vice President

 Monsieur
 Schmit
 Claude
 Assistant Vice President

 Mademoiselle
 Schon
 Christiane
 Vice President

 Management
 Vice President

Monsieur Schronen Marc Vice President Madame Schumacher Edith Vice President Monsieur Strasser Christian Vice President Vice President Monsieur **Tassigny** Luc Monsieur Thill Romain Senior Vice President Van Oldeneel Senior Vice President Monsieur lean-Marc

Monsieur Wagener Frank N. Vice-President of the Executive Committee

Frank I Vice President Monsieur Wagner Monsieur Welschbillig **Fernand** Vice President Monsieur Wohl Michel Senior Vice President Monsieur Marcel Senior Vice President Zimmer

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Revelant / C. Lies

Attaché de direction / Directeur adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10872. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081310.2//78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

NN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.825.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

NN METAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.190.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

(080248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.



NN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.824.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080249.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ARGONNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 31.637.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080251.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

AIRCRAFT OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 83.609.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(080252.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

TAVERNER INVESTMENTS LLP, Société à responsabilité limitée (en liquidation). Capital social: GBP 4.394.600,-.

Siège social: 1, Churchill Place, London, E14 5HP.

Principal établissement: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 104.494.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés le 19 juillet 2006

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue à Luxembourg, le 19 juillet 2006, il a été décidé:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société; et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la Société

N. G. Edwards / J. Dargan

Les liquidateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080309.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck